

LA GAZETTE DE SAINT-MATHIEU

Février 2024



1.

DATES IMPORTANTES

- Carnaval d'hiver de l'OPP : Samedi, 10 février de 10h00 à 12h00
- Fête de la Saint-Valentin : Mercredi, 14 février
- Journée pédagogique : Vendredi, 16 février
- Bulletin de la 2e étape : Mercredi, 28 février
- Rencontre de parents sur invitation et journée pédagogique flottante : Vendredi, 1er mars

CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

2.

Les membres parents du CÉ vous représentent. N'hésitez pas à partager vos préoccupations avec l'un d'eux, dont les coordonnées sont disponibles sur le site internet de l'école sous l'onglet « Notre école ». Vous pouvez également venir vous exprimer en personne au CÉ puisque les rencontres sont publiques.

La prochaine réunion du conseil d'établissement aura lieu le mercredi 20 mars à 19h.

3.

CARNAVAL D'HIVER DE L'OPP



Les parents de l'organisme de participation de parents (OPP) de l'école Saint-Mathieu vous invitent à la deuxième édition du Carnaval d'hiver de l'école Saint-Mathieu. Ce rassemblement est pour toutes les familles et le personnel de l'école St-Mathieu. Cette activité aura lieu le samedi 10 février 2024 de 10h à 12h en haut de la butte dans la cour des petits. Pour cette édition, vous serez invités à participer à un concours de bonhomme de neige. Vous devez apporter votre matériel de construction (seau, pelle, etc.) et vos accessoires qui rendront votre bonhomme de neige majestueux. (Ex. : carotte, foulard, chapeau, etc.). Musique, glissade, breuvages et prix de présence seront au rendez-vous. De plus, en grande première cette année, il y aura un invité très spécial qui viendra faire son tour vers 11h15: Le Bonhomme Carnaval! En espérant vous y voir en grand nombre ! Notez qu'afin de limiter les déchets et l'impact environnemental de l'événement, nous vous invitons à emporter votre tasse réutilisable.

LA GAZETTE DE SAINT-MATHIEU

Février 2024

4.

LA SAINT-VALENTIN À L'ÉCOLE



Le mercredi 14 février 2024, votre enfant est invité à porter des vêtements roses et rouges afin de souligner la journée de la Saint-Valentin à l'école.

CAMPAGNE : LES COLLATIONS POUR L'ÉCOLE

5.

L'école St-Mathieu offre maintenant la possibilité de varier les collations afin d'offrir aux enfants un choix adapté à leur goût.

Voici quelques idées de collations nutritives et soutenantes que vous pourriez proposer à votre enfant.

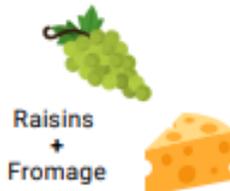
Idées de collations

Sans arachides
et sans noix

Collation légère = un seul aliment

Collation soutenante = plus d'un aliment

Exemples de collations soutenantes:



LA GAZETTE DE SAINT-MATHIEU

Février 2024

6.

SEMAINE DES ENSEIGNANTS



La semaine des enseignantes et des enseignants se tiendra du 4 au 10 février 2024. Nous encourageons les élèves et leurs parents à souligner le travail des enseignantes et des enseignants en les remerciant. Un mot dans l'agenda, une carte, un dessin ou encore une poignée de main sont des moyens bien simples qui font plaisir.

7.

SERVICE DE GARDE

- La période d'inscription pour la journée pédagogique du vendredi 1er mars se tiendra du 7 au 13 février prochain.
- Nous souhaitons vous faire un rappel que lorsque vous recevez votre état de compte pour le service de garde, celui-ci est payable sur réception. Vous pouvez payer soit par internet, par chèque ou en argent. Pour les paiements en argent et par chèque vous pouvez venir à l'école aux heures de présence de Mme Nancy Deschenes la technicienne en service de garde. Voici son horaire.



Lundi	Matin : 8h à 13h Diner : 13h à 14h Après-Midi : 14h à 16h
Mardi	Matin : 9h à 13h Diner : 13h à 14h30 Après-midi : 14h30 à 17h30
Mercredi	Matin : 8h à 13h Diner : 13h à 14h Après-Midi : 14h à 16h
Jeudi	Matin : 9h à 13h Diner : 13h à 14h30 Après-midi : 14h30 à 17h30
Vendredi	Matin : 8h à 13h Diner : 13h à 14h Après-Midi : 14h à 16h

PONCTUALITÉ

Nous vous rappelons l'importance de la ponctualité. Nous constatons que plusieurs élèves arrivent après 8h05. Cela affecte la routine du matin dans les classes. Nous vous prions de vous assurer que vos enfants soient rendus dans leur cour respective pour 7h55 afin qu'il puisse être en classe à 8h05. En cas de retard, nous vous demandons de faire entrer votre enfant par la porte principale afin qu'il se dirige vers le secrétariat pour signifier sa présence.



8.

LA GAZETTE DE SAINT-MATHIEU

Février 2024

9.

INSCRIPTION 2024-2025

La période de réinscription pour l'année scolaire 2024-2025 aura lieu du 20 au 29 février 2024 sur [Mozaïk Portail Parents](#).

Avant de procéder à l'inscription de votre enfant, Veuillez vous assurer que l'école Saint-Mathieu est bien l'école de votre aire de desserte. Pour ce faire, cliquez sur le lien [Trouver mon école](#). Il est important de procéder à l'inscription de votre enfant dans votre école d'aire de desserte. À noter que vous aurez la possibilité de faire un choix d'école par la suite.

Réinscription

Pour les parents dont l'enfant est déjà inscrit au Centre de services scolaire des Découvreurs en 2023-2024, l'inscription pour 2024-2025 se fera en ligne. Un courriel vous sera acheminé à cet effet à la mi-février.

Le portail est aussi l'endroit pour inscrire votre enfant à la première secondaire. Sur le formulaire en ligne, vous pourrez spécifier l'école où se dirige votre enfant.

Informations traduites en plusieurs langues

Voici un [outil gratuit](#) qui présente des procédures simplifiées et traduites en plusieurs langues afin de vous aider à créer un compte, réinscrire un enfant et découvrir les fonctionnalités de la plateforme. Langues disponibles : français, anglais, espagnol, arabe, mandarin, portugais, swahili, pendjabi, dari/farsi Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec le secrétariat de l'école.

Inscription pour le préscolaire 4 et 5 ans

Concernant les inscriptions pour le préscolaire 4 et 5 ans, celle-ci se fera à l'école sur rendez-vous. Un calendrier pour la prise de rendez-vous sera déposé sur [le site web de l'école](#) à partir du 12 février.

- Préscolaire 4 ans : votre enfant doit avoir 4 ans au 30 septembre 2024.
- Préscolaire 5 ans : votre enfant doit avoir 5 ans au 30 septembre 2024.

LA GAZETTE DE SAINT-MATHIEU

Février 2024

9.

INSCRIPTION 2024-2025 (SUITE)

Inscription pour le préscolaire 4 et 5 ans

Lors de ce rendez-vous, vous pourrez procéder à l'inscription au service de garde si vous prévoyez que votre enfant le fréquente. Vous devrez également avoir en main le certificat de naissance de votre enfant et une preuve de résidence parmi les suivantes : permis de conduire, facture avec adresse ou relevé de taxes municipale ou scolaire. Si votre enfant fréquente un service de garde éducatif à l'enfance, vous devrez remettre à l'école une copie du portrait périodique qui vous a été partagé en décembre. Finalement, un formulaire de Dépistage-volet langage (4 ou 5 ans) vous sera remis lors de l'inscription et sera à compléter sur place.

10.

ÉDUIQUER À UNE CITOYENNETÉ NUMÉRIQUE, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS!



Un référentiel créé par le Récit en collaboration avec le Centre de services scolaire des Découvreurs met de l'avant l'importance d'engager une discussion et une réflexion entre parents et élèves en tant que stratégie efficace pour encourager une utilisation critique du numérique. En février, nous vous invitons à jeter un œil au vidéo suivant portant sur l'utilisation de l'application Snapchat.

LA GAZETTE DE SAINT-MATHIEU

Février 2024

11.

PLAN DE LUTTE CONTRE LA VIOLENCE ET L'INTIMIDATION

Dans les derniers mois, nous avons mis à jour notre plan de lutte contre la violence et l'intimidation pour un milieu sain et sécuritaire à l'école Saint-Mathieu. Nous vous invitons à le consulter en cliquant sur le [lien suivant](#). Bonne lecture!

Plan de lutte contre la violence et l'intimidation
pour un milieu sain et sécuritaire
École Saint-Mathieu

INTIMIDATION ET Violence NON

Notre engagement

À l'école Saint-Mathieu, la direction ainsi que tout le personnel de l'école s'engagent à fournir un environnement sécuritaire, accueillant et respectueux pour tous les élèves de l'école. La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables à notre école. Chacun a le droit d'être protégé et a le devoir de protéger les autres. Nous nous engageons à agir rapidement devant de telles situations en collaboration avec les parents et les ressources externes s'il y a lieu.

Nos moyens pour dénoncer

Depuis quelques années, un système de dépistage par billets de dénonciation doit être complété par les élèves une fois par cycle permettant aux intervenants d'agir en prévention et aux élèves de dénoncer, s'il y a lieu, les situations vécues ou observées. Notre école encourage le signalement de tout incident lié à l'intimidation, la violence ou la menace.

Action de l'école en cas d'acte de violence et d'intimidation

L'auteur de violence ou d'intimidation s'expose à des sanctions disciplinaires comme prévu dans les règles de conduite de l'école. Celles-ci seront choisies selon le contexte et la gravité. Les parents de l'auteur de violence ou d'intimidation et de la victime seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

Définitions

Conflit
Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.

Intimidation
Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle exercée intentionnellement contre une personne, ayant comme effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la honte, de la blessure ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité, à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Violence
Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répété, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de gêner, blesser, opprimer ou ostraciser.



Mélissa Matte, directrice

Geneviève Renaud, directrice adjointe